

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2017



Date de convocation du conseil municipal : le 1^{er} mars 2017

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, André BONSIGNORE, Marianne MICHEL, Jean-Luc BASSET, Marie-Claude CHANTELAUZE, Antoine GIEU, Mikael THOMAS et Nadine VERNEY

Absents ou excusés : Pierre Emmanuel JACQUEMET

Pouvoir : Pierre Emmanuel JACQUEMET à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Mikaël THOMAS

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :

www.mairie-de-vaujany.fr

1. Le Conseil approuve le procès-verbal du 17 février 2017.
2. Le Conseil prend acte du rapport annuel de la SPL OZ/VAUJANY pour l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable pour l'exercice 2015-2016 dans le cadre du contrat de délégation du service public confié en date du 03 mai 2013.
3. Le Conseil homologue les tarifs des remontées mécaniques pour les saisons d'été 2017 et d'hiver 2017/2018.
4. Le Conseil fixe le taux de la taxe communale 2017-2018 sur les entreprises exploitant des engins de remontées mécaniques à 3% des recettes brutes provenant de la vente des titres de transport.
5. Le Conseil maintient à taux constants les taux d'imposition des taxes directes locales 2017 comme suit :

Taxe d'Habitation	10.25%	Taxe foncière des propriétés non bâties	15.70%
Taxe foncière des propriétés bâties	38.53%	Cotisation Foncière des Entreprises	35.72%
6. Le Conseil alloue à différentes associations un montant global de subventions 2017 de 221 000 € :
 - a. Dont une subvention de fonctionnement de 55 000 € à l'association Hockey Club de Vaujany et approuve la convention afférente.
 - b. Dont une subvention de fonctionnement de 26 500 € au Vaujany Artistique Club et approuve la convention afférente.
7. Le Conseil attribue une subvention 2017 d'un montant de 488 124.26 € au Budget annexe de l'Eau.
8. Le Conseil attribue une subvention 2017 d'un montant de 1 341 000 € au budget annexe Patinoire Piscine.
9. Le Conseil approuve les durées d'amortissement des biens pour le budget Patinoire Piscine.
10. Le Conseil approuve les propositions du Conseil d'Exploitation de la Régie municipale de l'Office de tourisme réuni le 18 février 2017.
11. Le Conseil adopte le compte administratif 2016 du Budget de la Régie municipale de l'Office du Tourisme ainsi que le compte de gestion 2016 établi par le Receveur Municipal, conforme en tous points au compte administratif comme suit :

Section d'investissement

DEPENSES	0.00 €
RECETTES	7 875.39 €
RESULTAT	7 875.39 €

Section de fonctionnement

DEPENSES	1 053 441.65 €
RECETTES	1 031 323.81 €
RESULTAT	- 22 117.84 €

12. Le Conseil constate l'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2016 du budget de la Régie municipale de l'Office du Tourisme et décide de son affectation au budget primitif 2017 pour un montant de 20 585.96 €

13. Le Conseil attribue une dotation 2017 d'un montant de 950 000 € à la Régie municipale « Office du Tourisme de Vaujany ».
14. Le Conseil attribue une subvention 2017 d'un montant de 20 000 € au Budget annexe « Les Hauts de la Drayre Bâtiment B ».
15. Le Conseil adopte les différents budgets primitifs 2017 qui s'équilibrent comme suit en dépenses et en recettes :

Budget Principal

- Section de fonctionnement : 30 215 474.00 €
- Section d'investissement : 27 103 230.00 €

Budget Eau

- Section d'exploitation : 570 000.00 €
- Section d'investissement : 435 300.00 €

Budget Pôle Sports Loisirs

- Section d'exploitation : 252 520.00 €
- Section d'investissement : 309 230.00 €

Budget Les Hauts de la Drayre

- Section d'exploitation : 125 000.00 €
- Section d'investissement : 43 871.09 €

Budget Régie municipale Office du Tourisme

- Section d'exploitation : 1 090 700.96 €
- Section d'investissement : 7 875.39 €

16. Le Conseil autorise le réajustement des chapitres du budget Patinoire Piscine 2017 par décision modificative n°1 afin d'intégrer l'investissement approuvé lors du débat d'orientations budgétaires.
17. Le Conseil approuve la clé de répartition 2016 des frais de fonctionnement de l'association Alpe d'Huez Grand Domaine Ski.
18. Le Conseil adopte les modalités de mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel) pour le personnel communal et dit que la délibération prendra effet après réception de l'avis du Comité Technique sur les modalités de mise en œuvre.
19. Le Conseil créé les postes suivants :
- a. un poste permanent d'Adjoint Technique à temps complet afin de recruter un cuisinier à compter du 1^{er} juin 2017 ;
 - b. un poste d'Adjoint Technique afin de recruter un Agent technique polyvalent à temps complet pour une période d'un an, à compter du 1^{er} juin 2017 ;
 - c. un poste d'Adjoint d'Animation à temps non-complet afin de recruter un animateur pour une durée d'un an au Pôle Enfance, à compter du 11 mai 2017 ;
 - d. un poste d'Assistante Administrative polyvalente à temps complet au sein de la Direction Station pour une période d'un an, à compter du 24 avril 2017.
20. Le Conseil confie la gestion de la Résidence de tourisme Les Hauts de la Drayre - Bâtiments A et C à la société SDP SARL - 73530 SAINT SORLIN D'ARVES - pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction pour une période de deux ans et pour une redevance annuelle globale fixée à 140 000.00 € TTC.
21. Le Conseil dénomme le chemin allant de la place du Rissiou au Grand Chemin « Chemin de la Scia ».

Le Maire,
Yves GENEVOIS

